

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****Du lundi 17 septembre 2018 à 18h30**

**Présents :** Pascal GAROFALO, Isabelle TISSOT, Michel MAIRE, Yann PATULA, Nicolas PETITJEAN, Gilbert CERUTTI, Séverine FAIVRE, Céline COLAS, Yann ROTA, Michel REYNAUD

M. Michel REYNAUD est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2018 est lu et approuvé (2 abstentions-personnes excusées le 28/5/18 et 8 pour)

**Parc de Sapey**

La location du Parc de Sapey est vacante depuis le 31/12/2017 suite au départ de M. Claude Rosselet.

La commune de Meussia s'est rapproché de Charly Moreau (présent aujourd'hui en début de séance), chargé de mission « petite montagne », pour l'aider dans l'élaboration d'un nouveau bail et dans le choix d'un ou de nouveaux locataires.

Ce dernier sera présenté au conseil pour validation avant la fin de l'année.

Nous avons reçu cinq candidatures et chacun a été reçu au cours d'entretiens individuels en présence de Charly Moreau, Michel Maire et le Maire.

Les enjeux sont multiples et pourraient être classés en deux catégories :

- Critères de pâturage, liés à l'impact sur la biodiversité du parc de Sapey
- Critères plus pragmatiques liés à la proximité du demandeur, à la faisabilité du projet et à la sécurité de l'activité

Après le départ de Charly Moreau, le conseil décide valider les candidatures de Jura équestre à Crenans et Joseph Guyétant à Meussia.

**Lotissement En Mal Pommier**

L'ouverture des plis a eu lieu au Sidec le 26 juillet pour deux lots « terrassement-VRD » (3 offres) et « espaces verts » (2 offres).

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit :

- GUENUCHOT TP, lot 1, pour un montant de 236 133.35 € HT soit 283 360.02 € TTC
- ID VERDE, lot 2, pour un montant de 12 143.80 € HT soit 14 572.56 € TTC

Le conseil, à l'unanimité, valide le plan de financement qui s'élève à 404 975.60 € HT.

Nous avons reçu un avis de non-prescription de fouilles archéologiques.

Les travaux pourraient débuter courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 et les 1ères parcelles pourraient être disponibles en juin/juillet 2019.

**Communauté de Communes Jura Sud : Pacte financier et fiscal de solidarités**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention n°1 du pacte financier et fiscal et délibère pour :

- la prise en charge par la communauté de commune du FPIC soit 8687 €,
- la baisse du taux de la taxe foncière bâti de 16.39 % à 10%
- La mise en place d'un fonds de concours versé à la commune pour un montant de 18 287 €

**Employé communal :**

Éric Galmiche, employé communal sur la commune depuis 12 ans, a été recruté par le conseil départemental du Jura en tant qu'agent polyvalent de maintenance aux collèges de Champagnole et Arbois, et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Suite à ce départ, nous devons penser à un remplaçant, sachant que nous avons reçu déjà candidatures et que des entretiens sont programmés.

**RPOS 2017 :**

La population desservie est de 441 habitants soit 224 abonnés.

La ressource en eau prélevée est 20 000 m3 dont 4 518 m3 fournis par le Syndicat Mixte de Vouglans.

Il a été facturé 17 011 m3 soit en moyenne 103 litres/habitant/jour.

Le rendement du réseau est 75.5 %.

Le bilan fourni par l'Ars indique que l'eau est de bonne qualité.

Un abonné consommant 120 m3 payera 226.61 € soit 1.89 €/m3. Sur ce montant 79 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement et les taxes s'élèvent à 21%.

### **Prix de l'eau**

Pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eau, l'ensemble des factures est payé. Nous allons toucher 52 % de subventions.

Le budget « eau » dégage tous les ans un bénéfice d'environ 20 000 € ce qui va nous permettre de rembourser l'emprunt et donc de ne pas augmenter le prix de l'eau en 2018.

### **Ligne de trésorerie**

La commune doit renouveler sa ligne de trésorerie contractée auprès de la Banque populaire pour le budget « lotissement » pour un montant de 100 000 € au taux de 1.10 %

### **Décisions modificatives**

Afin de pouvoir passer des écritures de régularisations (demandées par la trésorerie) sur d'anciennes cautions nous devons prendre les décisions modificatives suivantes :

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits Ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
<b>D 165 : Dépôts et cautionnements reçus</b>		<b>1 000,00 €</b>
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>1 000,00 €</b>
<b>D 2131 : Bâtiments publics</b>	<b>1 000,00 €</b>	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 000,00 €</b>	

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
<b>R 10226 : Taxe d'aménagement</b>	<b>1 000,00 €</b>	
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>	<b>1 000,00 €</b>	
<b>R 165 : Dépôts et cautionnements reçus</b>		<b>1 000,00 €</b>
<b>TOTAL R 16 : Emprunts reçus</b>		<b>1 000,00 €</b>

Le conseil accepte à l'unanimité.

### **Voitures HLM**

Afin de pouvoir faire enlever les voitures « ventouses » M. le Maire annonce au conseil municipal qu'il a décidé de prendre un arrêté permettant leur enlèvement.

### **Questions diverses :**

- Opération brioches du 2 au 7/10/18
- Le rapport du SYDOM est consultable en mairie
- Au niveau du SIVOS la rentrée scolaire 2018/2019 enregistre 96 enfants dont 40 issus de Meussia. La garderie du matin connaît un fort afflux.

La séance est levée à 21h00

Le Maire  
Pascal GAROFALO